

# CONSEIL DE QUARTIER MONTORGUEIL ST DENIS

## « COMMISSION FAMILLES »

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC M. BUREAU DU 7/07/06

Activités : Monsieur BUREAU, Adjoint au Maire du 2<sup>ème</sup> en charge de la petite enfance, nous a reçu pour répondre aux questions qui lui avaient été adressées suite à la réunion de la Commission Familles du 19/06/06 et nous l'en remercions.

#### 1/ Modes de garde collectif dans le 2<sup>ème</sup>

##### Crèches

Actuellement, au total 153 berceaux maximum :

- 2 crèches municipales :
  - Thorel (collective) : 80 berceaux
  - Greneta (collective + familiale) : 30 berceaux
- 1 crèche associative (Association Œuvre Nouvelle des Crèches Parisiennes) : 62 berceaux (43 réservés pour le 2<sup>ème</sup> actuellement).  
Cette crèche a déménagé de la rue du Mail à la rue de Cléry en avril 2005.

Dans chacune de ces crèches, il y a 3 sections par tranche d'âge (bébés, moyens, grands), soit une moyenne de 51 places par tranche d'âge.

A venir, (délai non précisé) ouverture d'une nouvelle crèche dans les anciens locaux de la crèche du Mail : 60 places.

##### Halte Garderie

- Rue de la Banque : 20 places pour maximum 2 demi-journées par semaine soit une capacité de 100 enfants
- Rue Montmartre : 25 places pour maximum 2 demi-journées par semaine soit une capacité de 125 enfants

##### Commentaires

Monsieur BUREAU nous a indiqué qu'il y avait en moyenne 200 à 220 naissance par an dans le deuxième, soit un rapport de 1 à 4 minimum entre le nombre de naissances et le nombre de places en crèche pour les bébés.

*\*La question de la création d'une crèche parentale ou d'une nouvelle crèche associative sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Familles.*

## **2/ Critères d'attribution**

### **Description**

Il y a 2 à 3 commissions d'attribution par an. 10 à 15 places sont gardées pour les enfants nés pendant l'été.

Seuls les enfants du 2<sup>ème</sup> arrondissement sont inscrits dans les crèches municipales.

Les places en crèches sont attribuées en priorité aux cas sociaux les plus lourds ainsi qu'aux enfants adoptés (qui ne sont évidemment pas des cas sociaux).

Les places qui restent sont attribuées dans le souci de permettre une mixité sociale. Les familles qui se montrent les plus intéressées (sans aller jusqu'au harcèlement) sont favorisées.

Une famille qui a eu un enfant en crèche n'aura pas de place pour son deuxième enfant sauf si le premier est encore en crèche.

### **Commentaires**

Les membres de la Commission famille ont suggéré à Monsieur BUREAU d'expliquer les conditions du « refus » dans la lettre qui est adressé au famille après chaque commission d'attribution et qui ne donne actuellement aucun détail. (par exemple : nbre de demandes, nbre de places disponibles selon la tranche d'âge, nbre de places attribuées aux « familles prioritaires »...)

## **3/ Nourrices dans le 2<sup>ème</sup>**

### **Description**

Il y a 5 assistantes maternelles agréées au maximum dans le 2<sup>ème</sup>.

L'Association La Clairière forme des nourrices pour les gardes partagées (au domicile des parents).

### **Commentaires**

Monsieur BUREAU a indiqué que le faible nombre d'assistante maternelle agréée s'expliquait notamment par la petite taille des appartements du quartier qui du coup ne permettaient pas à la PMI d'accorder des agréments. Il a précisé que ses services avaient pris contact avec les épouses de gendarmes de la caserne de l'arrondissement pour leur proposer de garder des enfants.

Monsieur BUREAU a indiqué que ses services sont en relation avec l'association La Clairière.

Les membres de la Commission Familles ont reconnu l'importance du rôle de La Clairière mais ont demandé à Monsieur BUREAU de proposer à cette association d'assurer un suivi de leurs recrues.

Par ailleurs, les membres de la Commission Familles ont proposé qu'un local soit mis à la disposition des nourrices du quartier pour leur éviter de se retrouver dans le forum par mauvais temps.

*\*La question des moyens à mettre en œuvre pour « motiver » de nouvelles assistantes maternelle sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission Familles.*

#### **4/ Information sur la Commission Familles**

Il est convenu avec Monsieur BUREAU que chaque nouvelle famille inscrite pour solliciter une place en crèche recevra une information sur la Commission Familles et la communication de son adresse e-mail : [cdq.familles@hotmail.fr](mailto:cdq.familles@hotmail.fr)

Nouvelle question à Monsieur BUREAU : Serait-il possible de mettre l'adresse e-mail de la Commission Familles sur les prochains courriers de « refus » ?

**Laëtitia MOUGENOT**  
Membre titulaire du Conseil de quartier Montorgueil-St Denis  
Coordinatrice de la Commission Familles